



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
7 mars 2017  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2017**

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Cameroun  
(2018-2020)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	8
IV. Suivi et évaluation . . . . .	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Cameroun (2018-2020) . . . . .	12



## I. Considérations générales

1. La Vision 2035 du Cameroun prône « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Sa mise en oeuvre, au moyen de la stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020, cible en priorité la création de nombreux emplois décents, la disponibilité accrue de services sociaux de qualité, la réduction des inégalités grâce au partage des bénéfices de la croissance, le renforcement de la solidarité et la protection des plus vulnérables.

2. Le Cameroun, avec une population de 22 millions d'habitants dont 50,6 % de femmes et 35 % de jeunes<sup>1</sup>, est relativement stable sur le plan politique et doté d'importantes ressources naturelles. Il s'agit de la première économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la deuxième de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Son économie a fait preuve de résilience face au double choc caractérisé par l'effondrement du prix du pétrole et l'aggravation de l'insécurité<sup>2</sup>.

3. Toutefois, en dépit de ces bons résultats économiques, la pauvreté et les inégalités demeurent importantes<sup>3</sup> et le programme des objectifs du Millénaire pour le développement reste inachevé. Ainsi, en 2014, la pauvreté concernait, d'après les estimations, plus de 30 % des Camerounais. Les 20 % les plus riches consommaient 10 fois plus que les 20 % les plus pauvres. 90 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté habitent en zone rurale, qui accueille pratiquement 60 % de la population. La pauvreté a également une forte dimension régionale : si elle concerne peu les deux principales zones métropolitaines du pays, ce n'est pas le cas pour l'extrême nord (74 %), le nord (68 %), le nord-ouest (55 %) et l'Adamaoua (47 %)<sup>4</sup>.

4. Les femmes représentent plus de la moitié de la population et contribuent à 40 % de l'activité économique nationale. Elles sont toutefois vulnérables sur le plan économique, du fait d'un accès restreint aux ressources financières, aux moyens de production et au travail décent. Le chômage et le sous-emploi, notamment parmi les femmes et les jeunes, restent des défis majeurs<sup>5</sup>.

5. En l'absence de nouvelles opportunités, le Cameroun aura du mal à parvenir à une croissance partagée sur les plans de l'économie et de l'emploi. Les pistes à suivre sont l'exploitation des minéraux délaissés<sup>6</sup>, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement des produits locaux et le partage des bénéfices résultant de l'exploitation du matériel génétique<sup>7</sup>.

6. Les crises dans les pays voisins ont entraîné un afflux de réfugiés dans les régions de l'extrême nord, de l'est et de l'Adamaoua. En janvier 2017, le Cameroun

<sup>1</sup> Annuaire statistique du Cameroun, 2015

<sup>2</sup> Entre 2014 et 2016, le Cameroun a enregistré une croissance moyenne de 5,4 %.

<sup>3</sup> Quatrième Enquête camerounaise auprès des ménages, 2014

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Le sous-emploi concerne 70,6 % de la population active (environ 6,3 millions de personnes), dont 75,8 % des jeunes de 15 à 34 ans et 78,8 % des femmes, contre 60,2 % des hommes. La région de l'extrême nord est la plus touchée, avec 91,6 % de femmes sous-employées. En outre, 90,5 % des femmes et des jeunes travaillent dans le secteur informel.

<sup>6</sup> Le sable, les pierres et le gravier, souvent considérés comme des matériaux de faible valeur, peuvent être précieux pour le développement économique.

<sup>7</sup> La flore et la faune indigènes renferment un précieux matériel génétique qui peut avoir d'importantes applications industrielles.

comptait 362 000 réfugiés, dont 276 000 de République centrafricaine et 86 000 du Nigéria<sup>8</sup>. Les attaques de Boko Haram ont provoqué le déplacement de 199 000 personnes supplémentaires au sein du pays. L'extrémisme violent a augmenté en raison de la marginalisation, du manque de confiance en l'État, de l'accès restreint aux services de base, notamment à l'éducation, et du manque d'opportunités, notamment pour les jeunes, autant d'éléments favorisant l'exploitation par les réseaux extrémistes violents. Cela a engendré la perte de vies et la destruction des moyens de subsistance, la paralysie des économies locales et le ralentissement du développement. Les déplacements massifs ont renforcé la pression sur les communautés d'accueil, qui étaient déjà vulnérables, d'où des tensions qui menacent la cohabitation pacifique entre les communautés et viennent s'ajouter à la perturbation des institutions et économies locales. Depuis la fin de l'année 2016, certaines régions du Cameroun connaissent également des tensions liées à l'inclusion et au sentiment d'inégalité, ainsi qu'à la question identitaire.

7. Exposé aux effets des changements climatiques, le Cameroun risque d'être davantage vulnérable aux phénomènes extrêmes<sup>9</sup>. En 2015, l'extrême nord du pays a été frappé par des inondations qui ont détruit des routes, des services de base, des récoltes et des habitations et souligné les faiblesses locales et nationales en matière de capacités de prévision, d'alerte rapide, d'intervention et de relèvement. Les catastrophes naturelles exacerbent la pauvreté et la vulnérabilité, ce qui empêche la réalisation des objectifs de développement durable.

8. La décision du Président de créer la Commission nationale anti-corruption, en 2008, et l'élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption, en 2017, témoignent de l'engagement du Gouvernement à lutter contre ces obstacles à la confiance publique et au développement durable. Toutefois, le pays doit encore mettre en oeuvre les mécanismes permettant de garantir la qualité de la prestation de services, ce qui constitue une étape concrète importante pour lutter contre ces problèmes.

9. L'année 2018 marquera le début d'un nouveau cycle électoral. L'expérience montre que le défi consistera à impliquer les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés<sup>10</sup>. Il est indispensable de sensibiliser ces groupes à l'importance que revêt leur participation pour veiller à la bonne prise en compte de leurs besoins.

10. L'évaluation à mi-parcours du programme de pays précédent et l'évaluation des résultats des activités de développement de 2016 ont révélé des changements en profondeur en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable. En effet, ces documents mettent en lumière les contributions du PNUD en faveur de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes grâce à la promotion de moyens de subsistance durables et de l'égalité des sexes, de la prévention des catastrophes et des crises, du relèvement rapide, de l'inclusion et de la cohésion sociales, et des services publics de qualité.

11. S'agissant de l'inclusion économique et sociale, le PNUD a contribué à la prise en compte de questions intersectorielles et des préoccupations des groupes vulnérables dans les stratégies sectorielles, les programmes communaux de

---

<sup>8</sup> Rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, janvier 2017

<sup>9</sup> Étude d'impact environnemental et social du Projet d'urgence de lutte contre les inondations, novembre 2014

<sup>10</sup> Rapport des organisations de la société civile Un monde Avenir et NewSeta, 2016

développement et les rapports socioéconomiques. Il a également aidé le Gouvernement à adapter les objectifs de développement durable au contexte et à identifier les priorités nationales. Il s'agissait notamment de cibler les groupes les plus vulnérables, ce qui est indispensable pour ne laisser personne sur le bord de la route<sup>11</sup>.

12. L'initiative eRegulations a contribué à améliorer la transparence, la rapidité et l'efficacité de la prestation de services afin de réduire la corruption au sein de la fonction publique. La satisfaction des utilisateurs de ces services a augmenté de 61,6 % entre 2013 et 2016<sup>12</sup>.

13. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'emploi des jeunes, les Centres d'écoute, d'orientation, de conseil et d'accompagnement mis en place localement ont appuyé la création d'emplois indépendants pour 3 100 personnes (dont 45 % de femmes).

14. Le PNUD a aidé à sensibiliser, éduquer et former les populations exposées aux catastrophes naturelles et à améliorer la gestion des crises au niveau local en élaborant des plans d'urgence en cas de catastrophe dans l'extrême nord<sup>13</sup>, qui permettent de mieux faire connaître et comprendre la gestion des risques d'inondation et de sécheresse. Dans les régions touchées par des crises, le PNUD a appuyé la revitalisation des économies locales, promu une culture de la paix et encouragé les personnes déplacées et les communautés d'accueil à faire des choix générateurs de revenus.

15. L'analyse du cycle 2013-2017<sup>14</sup> a montré que le PNUD devait renforcer l'impact de ses interventions et, pour ce faire : a) opérer un recentrage géographique; b) cibler les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes; c) encourager l'appropriation et le renforcement de l'engagement des autorités et acteurs locaux. Le PNUD devrait également mettre davantage l'accent sur les principaux résultats, déterminés par les priorités nationales, et intégrer des stratégies claires en matière de durabilité pour les interventions du programme. Le PNUD doit adapter sa stratégie compte tenu de la réduction des ressources ordinaires et de l'incertitude de la mobilisation des ressources. Jusqu'à présent, le Japon et l'Union européenne sont les principaux donateurs. Des efforts devraient être faits pour développer de nouveaux partenariats tout en capitalisant sur les relations existantes. Il convient également de remédier aux insuffisances relevées dans le cycle précédent, notamment en : a) améliorant la coordination et la mise en oeuvre conjointe avec les partenaires bilatéraux et gouvernementaux; b) mobilisant les subventions publiques directes; c) améliorant la capacité de suivi des interventions dans les communautés précaires de l'extrême nord.

16. Le présent projet de descriptif de programme de pays, élaboré en consultation avec le Gouvernement, constitue la contribution du PNUD au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun pour 2018-2020. Il est aligné sur la stratégie pour la croissance et l'emploi, l'Agenda 2063 de l'Union

<sup>11</sup> Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'inclusion économique et sociale, 2015

<sup>12</sup> Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'amélioration de la qualité de la prestation de services, 2015

<sup>13</sup> Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'amélioration de la résilience des populations aux effets des changements climatiques, 2015

<sup>14</sup> Évaluation à mi-parcours du programme de pays et évaluation des résultats des activités de développement

africaine<sup>15</sup>, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

17. Le descriptif de programme de pays met l'accent sur deux priorités corrélées du plan-cadre : a) l'amélioration de l'accès équitable des femmes et des jeunes aux possibilités de travail décent; b) le renforcement de la résilience pour résister aux chocs environnementaux, sociaux et économiques. Ces piliers soutiendront une croissance économique partagée et durable, des institutions nationales plus redevables, le renforcement de la cohésion sociale, l'accroissement de la participation au processus de développement et au processus politique, la réduction de la vulnérabilité et la gestion saine des ressources naturelles. Conformément aux priorités du Gouvernement, le programme ciblera les objectifs de développement durable 1, 5, 8, 13, 15 et 16. Le PNUD tirera parti de ses avantages comparatifs, comme recommandé dans l'évaluation des résultats des activités de développement, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance, de la gestion des ressources naturelles, du relèvement rapide, de la réduction des risques de catastrophe, de la consolidation de la paix et de la résilience.

## II. Priorités du programme et partenariats

18. Les interventions du PNUD cibleront en priorité les personnes les plus vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes<sup>16</sup>, les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil (notamment dans les localités les plus touchées des régions de l'extrême nord, du nord, de l'est et de l'Adamaoua), afin de réduire la fragilité et les inégalités, de renforcer la résilience et de promouvoir l'inclusion et le développement durable au moyen des objectifs de développement durable.

19. Le programme sera mis en oeuvre par le biais du renforcement des capacités et de l'assistance technique, en collaboration avec les institutions nationales et locales et les organisations de terrain, tout en veillant à élargir l'expérience acquise lors du précédent cycle de coopération. Le PNUD tirera parti de ses avantages comparatifs en s'appuyant sur les compétences disponibles au niveau mondial et sur la qualité de ses partenariats. Il aidera le Gouvernement dans la mise en oeuvre des objectifs de développement durable pour promouvoir la croissance sans exclusion et faire profiter l'ensemble de la population des avantages du développement. Il soutiendra également des approches de développement touchant à la fois à l'action humanitaire et à la paix. Pour l'adoption et l'intensification des initiatives et approches de la mise en oeuvre du programme de pays, il conviendra de coopérer étroitement avec le Gouvernement, en respectant ses priorités.

20. La coordination et le développement de partenariats seront essentiels. Cela impliquera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Gouvernement et des Nations Unies<sup>17</sup>, les banques de développement<sup>18</sup>, l'Union

<sup>15</sup> Aspirations 1, 3 et 6 de l'Agenda 2063

<sup>16</sup> Les besoins des femmes seront pris en compte en termes d'analyses ventilées, de planification et de soutien lors de la mise en oeuvre des interventions.

<sup>17</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation internationale du Travail (OIT), FNUAP, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

<sup>18</sup> Banque mondiale, Banque africaine de développement

européenne, le Fonds vert pour le climat<sup>19</sup>, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les partenaires bilatéraux. La coopération avec la société civile sera renforcée. S'appuyant sur les interventions actuelles dans l'extrême nord, le PNUD officialisera des partenariats avec des universités, le secteur privé, les autorités locales décentralisées et les chefs traditionnels et religieux. Le bureau de pays collaborera au niveau mondial pour mener des travaux de recherche pratique sur la prévention de l'extrémisme violent. Enfin, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire serviront notamment à soutenir les savoirs et connaissances traditionnels, ainsi que la promotion de la jeunesse.<sup>20</sup>

21. Afin d'accroître les possibilités de travail décent pour les femmes et les jeunes, le PNUD mettra l'accent sur : 1) la création de mécanismes visant à promouvoir les microentreprises, à organiser les producteurs dans les secteurs de croissance et à développer les activités génératrices de revenus; 2) la promotion de la diversification économique, notamment en soutenant : a) l'amélioration de la qualité des produits locaux mis sur le marché; b) les mineurs artisanaux, afin qu'ils exploitent mieux les ressources minérales délaissées; c) le renforcement de la chaîne de valorisation du matériel génétique indigène; 3) le soutien aux institutions financières locales pour le développement de produits et services financiers appropriés visant à faciliter l'accès au crédit, en particulier des femmes.

22. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement par l'intermédiaire de conseils et ministères clés<sup>21</sup> dans les secteurs d'intervention prioritaires, en mettant l'accent sur les étapes stratégiques suivantes : a) analyse de la situation et définition des priorités; b) identification des techniques et technologies à promouvoir sur la base des bonnes pratiques mondiales et régionales; c) élaboration des stratégies et outils opérationnels appropriés; d) renforcement des capacités et appui à la mise en oeuvre des initiatives pilotes à valeur ajoutée. Le PNUD travaillera également avec d'autres organisations soutenant la formation professionnelle et l'éducation et promouvant l'application des normes internationales du travail, dont l'OIT et le FIDA, à la mise en place de systèmes d'information commerciale et à la mise en oeuvre d'une stratégie de microfinancement sans exclusive.

23. Pour soutenir la résilience des populations cibles aux chocs environnementaux, sociaux et économiques, le PNUD s'attachera à : a) renforcer les circuits de distribution des denrées de base et mettre en place des systèmes d'alerte rapide, des cadres réglementaires et des systèmes d'information commerciale dans les zones de précarité; b) renforcer les capacités des institutions et collectivités locales en matière de prévention et gestion des conflits; c) appuyer les mécanismes sociaux et institutionnels existants pour prévenir les conflits et faire face à l'extrémisme violent; d) améliorer les services publics grâce à la mise en oeuvre de normes de qualité; e) accroître la participation électorale des jeunes, des femmes, et des groupes marginalisés et minoritaires; f) accroître la disponibilité de

---

<sup>19</sup> En relation avec la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<sup>20</sup> Notamment au travers de l'initiative Énergie durable pour tous (pays de la CEMAC) et de Youth-Connect

<sup>21</sup> Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique, Ministère des finances, Ministère des affaires sociales, Ministère de la promotion de la femme et de la famille, Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire

l'information économique et sociale; g) renforcer la capacité des institutions nationales et locales et de la population à gérer les crises, les catastrophes et les ressources naturelles.

24. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement par l'intermédiaire de conseils et ministères clés<sup>22</sup> dans les secteurs d'intervention ciblés. Les interventions comprendront les étapes suivantes : a) cartographie de la vulnérabilité aux chocs environnementaux, sociaux et économiques; b) examen des approches et des technologies complémentaires, en s'appuyant sur l'expérience régionale et internationale; c) élaboration des approches et outils opérationnels appropriés; d) renforcement des capacités, sensibilisation et appui à la mise en oeuvre des initiatives pilotes à valeur ajoutée; e) sensibilisation et éducation des populations locales, pour encourager la participation et le changement de comportement; f) amélioration de la coordination des interventions intersectorielles. Par le biais de l'initiative mondiale sur les services climatologiques, le PNUD, l'Organisation météorologique mondiale et la FAO contribueront à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'action national pour donner suite aux engagements des vingt et unième et vingt-deuxième Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

25. La prévention de l'extrémisme violent requiert une approche axée sur le développement, puisque les interventions en matière de sécurité ne suffisent pas. Le PNUD collaborera avec les Nations Unies et d'autres partenaires pour s'attaquer aux moteurs de l'extrémisme violent, en dialoguant avec les dirigeants ainsi que les institutions officielles et traditionnelles afin de renforcer la résilience des communautés dans trois domaines principaux : a) l'amélioration des capacités des institutions religieuses à lutter contre l'extrémisme violent; b) la réduction des tensions au sein des religions et entre les religions, dans les communautés cibles, grâce au dialogue et à la sensibilisation; c) le renforcement de la capacité des dirigeants communautaires à repérer les signes de radicalisation et d'extrémisme violent au moyen de mécanismes locaux d'alerte rapide; d) la lutte contre les causes économiques profondes de l'extrémisme violent en soutenant les moyens de subsistance des jeunes hommes et femmes. La prévention de l'extrémisme violent au titre du deuxième pilier vient compléter les travaux en faveur de l'emploi des jeunes au titre du premier pilier. À la demande du Gouvernement et en collaboration avec l'Union européenne, les partenaires des Nations Unies et la Banque mondiale, le PNUD appuiera l'élaboration d'une marche à suivre pour le processus de relèvement et de consolidation de la paix<sup>23</sup> afin d'aider le Gouvernement à gérer efficacement la crise dans l'extrême nord ainsi que d'autres sources de fragilité dans le nord, l'est et l'Adamaoua.

26. Compte tenu du caractère multiculturel, multiconfessionnel et multilingue du Cameroun conjugué aux problématiques liées aux déplacements et aux communautés d'accueil dans certaines régions, le renforcement de la cohésion

<sup>22</sup> Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique, Ministère des finances, Ministère des affaires sociales, Ministère de la promotion de la femme et de la famille, Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'eau et de l'énergie

<sup>23</sup> Au moyen d'une évaluation des efforts de relèvement et de consolidation de la paix basée sur l'expérience régionale au Nigéria et en République centrafricaine

sociale sera une dimension transversale de toutes les interventions. Le PNUD vérifiera auprès du Gouvernement que ses projets tiennent compte des risques de conflit. Il donnera la priorité à la relance économique en modernisant les secteurs commerciaux, en créant des emplois nécessitant des formations courtes et en proposant aux jeunes des formations professionnelles dans les secteurs les plus touchés par la crise. Le PNUD adaptera les mécanismes locaux de règlement des conflits aux contextes nouveaux et émergents. Il soutiendra le rôle de la société civile, y compris des responsables religieux, des groupes de femmes et des organisations de jeunes, afin qu'elle coopère efficacement avec les collectivités territoriales et soit mieux équipée pour prévenir les crises, favorisera le dialogue entre les citoyens et les organismes de sécurité et reliera les connaissances locales aux efforts nationaux de relèvement et de consolidation de la paix.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la concordance entre les résultats et les ressources. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du bureau de pays, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le programme, auquel le Gouvernement aura donné son adhésion, sera exécuté et mis en œuvre sur le plan national selon des modalités convenues d'un commun accord sur la base de l'efficacité et de la rentabilité, telles que la mise en œuvre nationale, la mise en œuvre directe et la mise en œuvre par des organisations non gouvernementales ou par des agences.

29. Conformément à la Déclaration de Paris et sur la base de la macroévaluation réalisée en 2014, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera mise en œuvre en tenant compte des spécificités identifiées par la microévaluation des organisations de la société civile et ministères cibles.

30. Afin de veiller à ce que l'appui du PNUD corresponde aux priorités nationales, la mise en œuvre sera supervisée par le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, qui sera l'organisation gouvernementale chargée de la coordination. Des comités directeurs se chargeront de l'alignement au niveau des programmes, seront responsables des orientations stratégiques et de la validation des résultats et garantiront la pertinence et la qualité des programmes. Des plateformes de consultation des collectivités territoriales seront créées pour renforcer la pertinence des comités directeurs. Elles coordonneront les principaux acteurs locaux, qui seront représentés au sein des comités.

31. Le bureau de pays procédera à un examen des structures et des procédures pour faire en sorte que la mise en œuvre du nouveau programme de pays soit adaptée à l'objectif visé. Pour renforcer sa capacité d'action dans l'extrême nord, le PNUD y intensifiera sa présence sur le terrain. Pour améliorer l'assurance qualité, le rôle de l'unité d'appui à la gestion du programme sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique harmonisée. Les résultats de la microévaluation des institutions seront pris en compte lors de l'adoption des critères de transfert de



fonds. L'utilisation de ces fonds et le contrôle ex-post seront facilités par un processus de renforcement des capacités.

32. Les principaux risques concernent le manque de financement, l'environnement et la sécurité. Les catastrophes et l'insécurité étant imprévisibles par nature, il est possible que certaines activités soient reportées ou suspendues. Du fait d'incursions violentes, la programmation peut être modifiée dans certaines zones, ce qui limite l'impact du programme. L'insécurité et le risque de catastrophe pourraient créer des attentes dans les zones cibles qui ne sauraient être satisfaites en raison de l'absence de ressources financières supplémentaires. Ailleurs dans le pays, des troubles peuvent globalement nuire au développement.

33. Le programme de pays comportera donc les mesures suivantes : a) la prise en compte des plans d'atténuation et de gestion des risques dans les plans opérationnels annuels; b) une approche proactive de la mobilisation des ressources, en partenariat avec le Gouvernement; c) la passation de contrats de services avec des organisations de la société civile locales après évaluation de leur capacité à agir en qualité d'intermédiaires et à assurer la continuité des opérations sur le terrain; d) des consultations régulières avec le Gouvernement pour améliorer le ciblage et rationaliser l'utilisation des ressources engagées par les deux parties; e) la mise à profit des réalisations des programmes précédents par la participation accrue des autorités locales décentralisées; f) la contribution aux programmes conjoints au titre de l'approche « Unis dans l'action » pour satisfaire les besoins de la population et accroître l'impact; g) la coordination proactive avec d'autres partenaires opérationnels.

34. Afin d'être préparé à toute modification importante durant la mise en oeuvre, le PNUD s'appuiera sur les enseignements tirés du plan d'urgence national, qui sera mis à jour pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et de gestion des risques, en consultation avec les partenaires des Nations Unies sous la direction du Gouvernement. Une attention particulière sera accordée : a) aux mesures visant à informer, à sensibiliser et à augmenter la participation à la mise en oeuvre du projet et à l'identification de solutions locales, en cas de crise; b) aux interventions visant à améliorer les synergies avec le Gouvernement, notamment pour la mobilisation rapide des ressources; c) au suivi, à l'évaluation et à l'analyse des risques. Des examens périodiques, notamment les décisions des comités directeurs, permettront d'ajuster les programmes en fonction des besoins.

#### **IV. Suivi et évaluation**

35. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de la mesure et de l'évaluation des résultats du programme de pays. Les indicateurs du programme et les indicateurs nationaux sont alignés, y compris en ce qui concerne les stratégies sectorielles, les indicateurs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan stratégique 2014-2017, et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable tenant compte du contexte, en synergie avec le plan d'aide humanitaire.

36. Le système de suivi et d'évaluation sera inspiré du cadre de programmation conjoint 2018-2020, qui prend en compte les manquements identifiés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017 et l'évaluation des résultats des activités de développement. Ce système reposera sur les principes

de la gestion axée sur les résultats et s'alignera sur le système de suivi de la stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020. L'accent sera mis sur la planification et les visites sur le terrain, la qualité des indicateurs et l'appropriation des indicateurs relatifs au système national de suivi et d'évaluation, qui est lui-même aligné sur les objectifs de développement durable.

37. En complément du système national d'information, le PNUD, en partenariat avec l'Institut national de la statistique, mènera des études socioéconomiques sur les possibilités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes, le développement durable, la cohésion sociale et le relèvement rapide.

38. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies et le Gouvernement, le PNUD aidera à replacer les objectifs de développement durable dans leur contexte afin de mieux cibler les bénéficiaires et d'obtenir des données ventilées par sexe, âge et vulnérabilité. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires en matière de gestion axée sur les résultats, conformément aux objectifs de développement durable et aux priorités du Gouvernement.

39. Les équipes de mise en oeuvre des programmes dirigées par le Gouvernement assureront le contrôle opérationnel des activités, en mettant l'accent sur le suivi participatif. Les intermédiaires locaux, notamment les bénéficiaires et les administrations décentralisées, constitueront le premier maillon de la chaîne de collecte des données et de rétroinformation. Le PNUD renforcera les capacités de ces acteurs en matière de gestion et de collecte de données pour garantir la qualité et la pertinence des données. Le PNUD, les comités directeurs des programmes et les mécanismes de suivi et d'évaluation contenus dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans la stratégie pour la croissance et l'emploi assureront le suivi des résultats auprès des bénéficiaires. Les résultats seront consolidés au moyen de : a) réunions trimestrielles de suivi avec le Gouvernement et les partenaires d'exécution; b) examens annuels du programme; c) comités directeurs des projets; d) visites sur le terrain.

40. Les évaluations seront réalisées conformément au plan d'évaluation et au cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Des évaluations du programme de pays seront réalisées à mi-parcours et à la fin. Le PNUD travaillera également avec : a) les partenaires des Nations Unies (sur les évaluations conjointes, y compris celles liées au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement); b) le Gouvernement et d'autres partenaires de développement (sur les enquêtes périodiques<sup>24</sup>).

41. Le marqueur de l'égalité homme-femme du PNUD permettra de veiller à ce que la problématique de l'égalité des sexes soit intégrée aux programmes et constituera un outil pour affecter des ressources à l'appui d'initiatives ciblant cette problématique.

42. Pour renforcer la mise en oeuvre du système de suivi et d'évaluation, le PNUD allouera 5 % du budget de son programme au suivi et à l'évaluation du programme, notamment à la collecte de données pour les situations de référence et les enquêtes périodiques.

---

<sup>24</sup> notamment l'enquête en grappes à indicateurs multiples, l'enquête sur les ménages au Cameroun et l'enquête sur l'emploi et le secteur informel

43. L'accent sera mis sur la gestion des connaissances en matière de prévention de l'extrémisme violent, en se basant sur l'analyse des risques de vulnérabilité. Cela sera testé dans la région de l'extrême nord, avec l'appui du bureau régional et en partenariat avec l'Université de Maroua. Un groupe de réflexion sera créé avec l'Université de Maroua afin de formuler des politiques et des stratégies de prévention de l'extrémisme violent. Ses conclusions feront l'objet d'une large diffusion.

44. Le PNUD promouvra l'efficacité du développement, notamment en soutenant le groupe de travail national chargé du suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Cameroun (2018-2020)

<b>Priorité ou objectif du pays</b> - Appui à la promotion du travail décent - Plan triennal spécial pour les jeunes visant à faciliter et accélérer leur intégration socioéconomique				
<b>Réalisation 1 visée par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : En 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable à des possibilités d'emploi décent et sont plus indépendants sur le plan économique.</b>				
<b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique :</b> La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<b>Indicateur 1.1. Taux de chômage des jeunes et des femmes</b> 1.1a. Hommes (15–35) Niveau de référence (2010) : 73 % Niveau cible : 50 % 1.1b. Femmes (15+) Niveau de référence (2010) : 78 % Niveau cible : 50 %  <b>Indicateur 1.2. Pourcentage de femmes et d'hommes chefs d'entreprise</b> 1.2.: Hommes (15 – 35) Niveau de référence (2009) : 49,3 % Niveau cible : 60 % 1.2b. Femmes (15+) Niveau de référence (2013) : 24,8 % Niveau cible : 50 %  <b>Indicateur 1.3 : Disparités entre les sexes dans l'accès au crédit</b> 1.3a : Pourcentage d'hommes âgés de 15 ans et plus ayant un compte dans un établissement financier Niveau de référence (2016) : 53,68 % Niveau cible : 60 %	Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun, Institut national de la statistique (INS); tous les 5 ans; prochaine enquête en 2020.  Rapport du MINEFOP; annuel  Rapport du MINPMEESA; annuel  Rapport du MINFI; annuel	<b>Produit 1.1 : Les mécanismes appropriés sont opérationnels pour permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder à des possibilités sur le plan socioéconomique</b>  <i>Indicateur 1.1.1.</i> Nombre de centres communautaires en place Niveau de référence (2016) : 10; Niveau cible : 20; Source des données : Rapport du MINEPAT Fréquence : annuel <i>Indicateur 1.1.2.</i> Nombre d'emplois créés, ventilés par secteur, pour les femmes et les jeunes 1.1.2a. Hommes (15-35) Niveau de référence (2016) : 450; Niveau cible : 3 200; Source des données : Rapport du MINEPAT/MINMIDT; Fréquence : annuel 1.1.2b. Femmes (15+) Niveau de référence (2016) : 250; Niveau cible : 3 300; Source des données : Rapport du MINEPAT/MINMIDT; Fréquence : annuel  <b>Produit 1.2 : Diversification économique inclusive soutenue par l'amélioration qualitative des produits locaux mis sur le marché, l'exploitation des ressources minérales délaissées et le partage des bénéfices résultant de l'exploitation du matériel génétique.</b> <i>Indicateur 1.2.1.</i> Nombre de petites entreprises minières en mesure d'utiliser des technologies adaptées Niveau de référence (2016) : 200; Niveau cible : 500; Source des données: rapports du MINMIDT et du Centre d'appui et de promotion des activités minières (CAPAM); Fréquence : annuel <i>Indicateur 1.2.2.</i> Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de l'amélioration des normes de fonctionnement dans les petites mines et carrières. Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 1 000 (400 hommes, 600 femmes); Source des données : Rapport du MINMIDT et du CAPAM; Fréquence : annuel	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA) Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC) Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINMIDT) Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) Ministère des affaires sociales (MINAS) Ministère de la promotion de la femme et de la	<b>Ressources ordinaires :</b> 2 303  <b>Autres ressources :</b> 3 200  <b>Participation du gouvernement aux coûts :</b> 8 500

<p>1.3b : Pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus ayant un compte dans un établissement financier Niveau de référence (2016) : 46,32 % Niveau cible : 70 %</p>	<p>Banque Crédit du Sahel (base de données); annuel</p>	<p><b>Indicateur 1.2.3.</b> Nombre de chaînes d’approvisionnement des produits locaux renforcées Niveau de référence (2016) : 10; Niveau cible : 15; Source des données : Rapport du MINEPAT/MINMIDT; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 1.2.4.</b> Nombre de communautés formées à l’utilisation des outils d’accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 4; Source des données : rapport du Ministère de l’environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED)</p> <p><b>Produit 1.3. : Établissements financiers locaux en mesure de proposer des produits et services financiers aux jeunes et aux femmes dans les zones d’intervention</b></p> <p><b>Indicateur 1.3.1.</b> Nombre de produits et de services financiers développés Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 2 par établissement financier; Source des données : rapport statistique du MINFI; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 1.3.2.</b> Pourcentage de femmes et de jeunes bénéficiant d’un financement par des établissements financiers</p> <p>1.3.2.a. Hommes (15-35) Niveau de référence (2016) : 0 %; Niveau cible : 30 %; Source des données : rapport statistique du MINFI; Fréquence : annuel</p> <p>1.3.2b. Femmes (15+) Niveau de référence (2016) : 0 %; Niveau cible : 40 %; Source des données : rapport statistique du MINFI; Fréquence : annuel</p>	<p>famille (MINPROFF) Ministère des finances (MINFI) Institutions de microfinancement INS OIT Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ONU-Femmes</p>	
<p><b>Priorité ou objectif du pays</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance forte, durable et profitant à tous</li> <li>- Appui à la promotion du travail décent</li> <li>- Appui à la gouvernance et à la gestion stratégique de l’État</li> </ul>				
<p><b>Réalisation 2 visée par le plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) : En 2020, la population (notamment les groupes vulnérables) des zones d’intervention résiste mieux aux chocs environnementaux, sociaux et économiques</b></p>				
<p><b>Réalisation correspondante 5 du plan stratégique (2014-2017) :</b> Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.</p>				
<p><b>Indicateur 2.1 : Niveau de confiance du public dans la prestation de services de base</b> Niveau de référence (2016) : 18 % Niveau cible (2020) : 35 %</p> <p><b>Indicateur 2.2 : Évolution des prix moyens des produits de grande consommation (oignon, millet, sorgho, riz, manioc, petits ruminants) dans les zones d’intervention par rapport à l’année de référence (2012)</b> 2.1. Oignon Niveau de référence : sac/70 kg : 38 000 FCFA</p>		<p><b>Produit 2.1. Les institutions compétentes font preuve de sensibilité et de responsabilité face aux priorités exprimées par les citoyens (notamment les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés) et ont amélioré leur prestation de services</b></p> <p><b>Indicateur 2.1.1.</b> Plan d’action national pour la mise en oeuvre des objectifs de développement durable; nombre de rapports disponibles pour mesurer la responsabilité nationale en matière de progrès socioéconomiques Niveau de référence (2015) : 3 (Rapport national sur le développement humain, 2013; Rapport sur les OMD, 2015; Profil de pays sur l’efficacité du développement, 2016) Niveau cible (2020) : 8 (1 plan d’action national sur les objectifs de développement durable; 1 rapport national sur le</p>	<p>Ministère du commerce (MINCOMMERCE) Ministère de l’élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) Ministère de l’Agriculture (MINADER) MINEPAT MINAS MINPROFF</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 3 100</p> <p><b>Autres ressources :</b> 16 150</p>

<p>2.1b. Millet Niveau de référence : sac/100 kg : 15 000 FCFA</p> <p>2.1c: Sorgho Niveau de référence : sac/100 kg : 16 000 FCFA</p> <p>2.1d. Riz Niveau de référence : sac/50 kg : 15 000 FCFA</p> <p>2.1e. Manioc Niveau de référence : sac/50 kg : 20 000 FCFA</p> <p>2.1f. Chèvre Niveau de référence : 50 kg : 30 000 FCFA</p> <p>2.1g. Mouton Niveau de référence : 50 kg : 50 000 FCFA</p> <p>Niveaux cibles (2020) : évolution de +/- 5 % par rapport aux prix de référence</p>	<p>Rapport statistique du MINCOMMERCE; annuel</p>	<p>développement humain; 3 rapports sur les objectifs de développement durable; 3 profils de pays sur l'efficacité du développement)</p> <p><b>Indicateur 2.1.2.</b> Nombre d'institutions en mesure d'utiliser des normes de service de qualité Niveau de référence (2015) : 2; Niveau cible : 8; Source des données : Rapport du Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative (MINFOPRA); Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.1.3.</b> Pourcentage de la population ayant accès aux services publics ciblés (certificats de naissance, immigration, justice), ventilé par sexe Niveau de référence (2015) : 30 % (30% de femmes, 70 % d'hommes); Niveau cible : 70 % (50 % de femmes, 50 % d'hommes); Source des données : audit de qualité des services et rapport du MINFOPRA; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.1.4.</b> Nombre d'organisations non gouvernementales locales en mesure de sensibiliser les citoyens (jeunes, femmes et groupes minoritaires et marginalisés) à la participation électorale Niveau de référence : 0; Niveau cible : 50; Source des données : Elections Cameroon</p> <p><b>Produit 2.2. Les institutions compétentes sont en mesure de prévenir et de gérer les chocs économiques qui influent sur l'offre et la demande des principaux produits de consommation.</b></p> <p><b>Indicateur 2.2.1.</b> Nombre de systèmes d'information commerciale sur les principaux produits de consommation mis en place Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 1; Source des données : rapport statistique du MINCOMMERCE; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.2.2.</b> Nombre de parties prenantes (institutions nationales et locales, commerçants, associations locales, radios locales) en mesure d'utiliser les données du système d'information commerciale. Niveau de référence : (2016) : 0; Niveau cible (2020) : 5</p> <p><b>Indicateur 2.2.3.</b> Nombre de mécanismes communautaires mis en place pour assurer l'approvisionnement des marchés en produits de consommation principaux Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 10; Source des données : rapport statistique du MINCOMMERCE; Fréquence : annuel</p>	<p>Institut national de la statistique</p> <p>Programme alimentaire mondial</p>	<p><b>Participation du gouvernement aux coûts :</b> 3 700</p>
--	---	--	---	---

<p><b>Indicateur 2.3. Nombre d'institutions et plateformes locales appliquant des techniques et stratégies pour la prévention et la gestion des conflits ainsi que la cohésion sociale</b></p> <p>2.3a. Institutions locales Niveau de référence (2016) : 3 Niveau cible : 7</p> <p>2.3b. Plateformes Niveau de référence (2016) : 3 Niveau cible : 7</p> <p><b>Indicateur 2.4. Nombre de critères essentiels identifiés et de mesures mises en oeuvre pour la revitalisation de l'économie locale</b></p> <p>2.4 a. Moyens de subsistance économique : les biens des ménages affectés sont remplacés; les revenus des ménages atteignent au moins le seuil de rentabilité Niveau de référence (2016) : 20 000 Niveau cible (2020) : 41 000</p> <p>2.4b. Infrastructures : les infrastructures sont réhabilitées et opérationnelles Niveau de référence (2016) : 10; Niveau cible (2020) : 20</p> <p><b>Indicateur 2.5. Proportion de la population ventilée par sexe appliquant les bonnes pratiques pastorales et sylvicoles</b> (Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable - MINEPDED)</p> <p>Niveau de référence (2017) : 25 % de la population (70 % de femmes; 30 % d'hommes) Niveau cible : au moins 50 % de la population (70 % de femmes; 30 % d'hommes)</p>	<p>Rapport de Transparency International; annuel</p> <p>Rapport du MINFOPRA; annuel</p> <p>Programme national de cohésion sociale</p> <p>Rapport du MINATD/DPC; annuel</p> <p>Rapport du MINEPAT; annuel</p> <p>Rapport du MINEPDED/Direction de la</p>	<p><b>Produit 2.3. L'économie locale est revitalisée et crée des emplois et des moyens de subsistance durables sur le plan environnemental pour les populations (hommes et femmes) touchées par des crises</b></p> <p><i>Indicateur 2.3.1.</i> Nombre de personnes bénéficiant de moyens de subsistance dans des contextes d'après crise, ventilé par sexe Femmes Niveau de référence (2016) : 5 000; Niveau cible : 15 000; Source des données : Rapport du MINEFOP; Fréquence : annuel Hommes Niveau de référence (2016) : 10 000; Niveau cible : 25 000; Source des données : Rapport du MINEFOP; Fréquence : annuel</p> <p><i>Indicateur 2.3.2.</i> Nombre de personnes bénéficiant de possibilités d'emplois dans des contextes d'après crise, ventilé par sexe Femmes Niveau de référence (2016) : 250; Niveau cible : 400; Source des données : Rapport du MINEFOP; Fréquence : annuel Hommes Niveau de référence (2016) : 250; Niveau cible : 600; Source des données : Rapport du MINEFOP; Fréquence : annuel</p> <p><b>Produit 2.4 Dans les zones d'intervention, les institutions et communautés locales sont en mesure de prévenir et de gérer les conflits sociaux et l'extrémisme violent</b></p> <p><i>Indicateur 2.4.1.</i> Nombre de mécanismes opérationnels de médiation et de consolidation de la paix Niveau de référence (2016) : 1; Niveau cible : 10; Source des données : rapport du MINATD, programme national de cohésion sociale; Fréquence : annuel</p> <p><i>Indicateur 2.4.2.</i> Pourcentage de femmes et de jeunes en mesure de prendre part aux activités de résolution des conflits, de renforcement de la confiance ou de dialogue intercommunautaire Niveau de référence (2016) : 2 %; Niveau cible : 20 %; Source des données : rapport du MINATD, programme national de cohésion sociale; Fréquence : annuel</p> <p><i>Indicateur 2.4.3.</i> : Nombre de nouvelles possibilités de subsistance créées pour les jeunes hommes et femmes vulnérables, âgés de 18 à 30 ans, dans les zones précaires menacées par la radicalisation Niveau de référence : 0; Niveau cible : femmes, 750; hommes, 750; Source des données : enquête, rapport sur la sécurité, rapports de projet</p> <p><b>Produit 2.5 Les systèmes de gestion des ressources naturelles sont en place, y compris la préparation et la lutte contre les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles à tous les niveaux de la communauté et des institutions locales</b></p>	<p>Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD)/Direction de la protection civile (DPC)</p> <p>MINFOPRA MINEPAT MINPMEESA MINEPIA MINADER MINAS MINPROFF MINJEC</p> <p>Services du Premier Ministre</p> <p>Institut national de la statistique</p> <p>Elections Cameroon</p> <p>Japon, Espagne, Allemagne</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international, CARE, FAO, FNUAP, Programme alimentaire mondial (PAM), HCR</p>	
---	---	--	---	--

<p><b>Indicateur 2.6. Temps de réaction des autorités locales (agents, assemblées) en cas de catastrophe naturelle</b> Niveau de référence (2013) : 1. 8 heures pour arriver sur les lieux des catastrophes dans les zones de résidence des autorités locales; 2. 12 heures pour arriver sur les lieux des catastrophes dans les zones périphériques. Niveau cible : 1. 1 heure pour arriver sur les lieux des catastrophes dans les zones de résidence des autorités locales; 2. 2 heures pour arriver sur les lieux des catastrophes dans les zones périphériques.</p>	<p>conservation et de la gestion des ressources naturelles; annuel</p> <p>Rapport de l'ONAC/OMM; annuel</p> <p>Rapport du MINATD/DPC; annuel</p>	<p><b>Indicateur 2.5.1.</b> Nombre d'instruments et de systèmes élaborés</p> <p>2.5.1a. Plans d'urgence en cas de catastrophe Niveau de référence (2015) : 4; Niveau cible : 10; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p>2.5.1b. Dispositifs d'alerte rapide multirisques Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 2; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p>2.5.1c. Cartes des risques environnementaux Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 2; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p>2.5.1d. Outils d'information, d'éducation et de communication Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 2; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p>2.5.1e : Cadre institutionnel national pour les services climatologiques Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 1; Source des données : Organisation météorologique mondiale, Rapport de l'Observatoire national sur les changements climatiques; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.5.2.</b> Nombre d'institutions en mesure d'utiliser des systèmes d'alerte rapide intégrés pour les crises imputables à l'homme et les risques naturels Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 2; Source des données : rapport du MINATD/MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.5.3.</b> Taille de la population à risque, ventilée par sexe, couverte par des mécanismes locaux de préparation et de relèvement en cas de catastrophe Niveau de référence (2015) : 62 777 (25 080 hommes et 37 620 femmes); Niveau cible : 500 000 (200 000 hommes et 300 000 femmes); Source des données : rapport du MINATD/MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p><b>Produit 2.6. Les institutions nationales et locales sont en mesure de mobiliser des ressources pour faire face aux risques naturels (inondations, sécheresse)</b></p> <p><b>Indicateur 2.6.1.</b> Nombre de structures locales en mesure de mobiliser des bénévoles pour répondre aux crises liées aux inondations et à la sécheresse Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 15; Source des données : rapport du MINJEC; Fréquence : annuel</p> <p><b>Indicateur 2.6.2.</b> Nombre de propositions présentées par des organisations locales pour avoir accès à des fonds pour le climat Niveau de référence (2016) : 0; Niveau cible : 3; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p> <p><b>Produit 2.7. Les capacités des populations touchées et vulnérables sont renforcées en matière de gestion des ressources naturelles et d'atténuation des conséquences des risques naturels</b></p> <p><b>Indicateur 2.7.1.</b> Nombre de documents élaborés sur les bonnes pratiques pour l'agriculture pastorale et la sylviculture Niveau de référence (2015) : 1 Niveau cible : 2; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p>	<p>MINEPDED Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) MINJEC MINEPAT MINATD MINEPIA MINADER MINAS MINPROFF</p> <p>Organisation météorologique mondiale</p> <p>Observatoire national sur les changements climatiques</p> <p>PAM, FAO, UNESCO,</p> <p>Cadre mondial pour les Services climatologiques, FEM</p>	
--	--	--	---	--



		<p><b>Indicateur 2.7.2.</b> Pourcentage de la population sensibilisée en mesure de gérer les ressources naturelles et d'appliquer les bonnes pratiques dans l'agriculture pastorale, la sylviculture et le partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources génétiques. Niveau de référence (2016) : 57 %; Niveau cible : 80 %; Source des données : rapport du MINEPDED; Fréquence : annuel</p>		
--	--	--	--	--